

# La Lettre de l'OMS



N° 81  
4<sup>ème</sup> Trimestre 2013

Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes

## SOMMAIRE

### PAGE 1

- Édito
- Les Victoires du Sport 2013

### PAGE 2

- Vacances de Noël
- Développement - Partenariat
- Logo et Charte Graphique
- Sur votre Agenda
- Les Cartons de l'O M S

### PAGE 3

- C'est dans l'Air (La Fête du Beau Geste - L'O M S Partenaire de...)
- Cellule d'Aide aux Associations Sportives Nantaises

### PAGE 4

- L'Actualité de l'O M S (Quizz)
- L'Humeur Sportive

### NOTRE SUPPLÉMENT

La Coupe du Monde de Baby-Foot à Nantes du 19 au 22 Décembre

### NOTRE FICHE TECHNIQUE

La Jurisprudence Associative et Sportive

## ÉDITO

Après être passée par les barrages, l'équipe de France a validé son billet pour participer à la Coupe du Monde de Football 2014 au Brésil. Soulagement donc, d'abord pour les passionnés du genre mais également pour les entités ayant des intérêts directs ou indirects à cette qualification.

Les partenaires institutionnels et/ou officiels et/ou économiques de la Fédération Française de Football vont désormais obtenir un retour sur investissement avec un indice multiplicateur plus ou moins élevé en fonction du parcours de l'équipe lors de la phase finale en juin-juillet.

Dans un autre registre, les fabricants et les vendeurs de télévisions, de pizzas, les médias plus ou moins spécialisés, etc... ont quelques mois pour préparer leur réussite économique en parallèle avec cet événement sportif planétaire.

De notre point de vue, dans tous les cas, il ne s'agit là que de football, de sport.

Et quoiqu'il arrive, le Sport gardera ses «droits» auprès de sa base : pratiquants amateurs de tous âges, entraîneurs, bénévoles, dirigeants.

- droit bien sûr de préserver sa santé physique et mentale par la pratique d'une activité régulière,

- droit également de partager une passion pour l'effort par le dépassement de soi et la performance collective.

- droit encore d'offrir son temps libre, bénévolement, aux autres permettant l'échange, source d'enrichissement de chacun et d'épanouissement de tous.

Aujourd'hui, ce système fonctionne. Mais à l'avenir ? Le Sport, dans son organisation associative, subit des pressions quotidiennes. Il est pourtant une source de bien-être pour l'individu mais également d'équilibre pour la société. Notre rôle essentiel est d'intérêt général.

A nous donc de poursuivre cette mission sans relâche afin que notre travail continue de fournir les champions de demain comme il a fourni ceux d'hier et d'aujourd'hui. Allez le Sport !

Jean-Yves BIEUZEN  
Président



## LES VICTOIRES DU SPORT 2013

Des titres de Champions de France remarquables. Des médailles de bronze, d'argent et d'or dans les compétitions internationales (continentales ou planétaires) non négligeables. C'est un beau palmarès que celui à découvrir aux **Victoires du Sport 2013**.

L'évènement annuel se déroulera le jeudi 19 décembre à 18h30 à la cité internationale des congrès (salle 500). L'entrée est libre.

Mais à qui reviendront les différents trophées : performance individuelle, performance collective, espoir individuel, espoir collectif, bénévole-dirigeant, coup de coeur, manifestation de l'année, formation ? Réponses le jeudi 19 décembre !!!

Plus d'infos : 02 40 47 75 54  
ou contact@oms-nantes.fr





## VACANCES DE NOËL

Le secrétariat de l'O M S de Nantes sera fermé :

**du lundi 23 décembre  
au dimanche 5 janvier inclus**

Nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnons rendez-vous le lundi 6 janvier 2014 à 14h00.

Plus d'infos : 02 40 47 75 54  
ou [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)



## DEVELOPPEMENT - PARTENARIAT

L'O M S de Nantes développe une politique de partenariat économique.

Confronté également aux difficultés économiques actuelles, l'O.M.S de Nantes **recherche** actuellement **des partenaires économiques** afin de compléter ses ressources financières et ainsi améliorer son action autour du sport associatif nantais.

En complément des partenariats institutionnels historiquement connus, notamment via le versement de subventions (Ville de Nantes et Direction Départementale de la Cohésion Sociale), plusieurs pistes sont étudiées par le secteur Informatique-Communication en lien avec les étudiants de l'école I' F A G.

Un dossier de communication a été élaboré, des démarchages entrepris. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé(e)s des résultats obtenus.

P S : Vous souhaitez intégrer les partenaires économiques de l'O M S de Nantes : 02 40 47 75 54 ou [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)



## TELECHARGEMENT LIBRE

Vous êtes un club affilié à l'Office Municipal du Sport de Nantes. Vous êtes donc notre partenaire privilégié pour **la promotion et le développement du sport associatif**, le but principal de notre association.

Vous souhaitez contribuer à mettre en avant notre rôle, notre activité. Mais comment ?

Vous pouvez insérer notre logo sur vos différents outils de communication, notamment à la rubrique de vos partenaires.

Il est disponible, accompagné de sa charte graphique, sur simple demande à [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr). Nous vous remercions d'avance pour votre participation à notre communication.

Plus d'infos : 02 40 47 75 54



## LES CARTONS DE L'O M S

A la Fédération Française de Volley-Ball annonçant dans la presse l'organisation à Nantes du tournoi qualificatif au championnat du monde masculin, et dans la salle «X X L» du parc des expositions de la Beaujoire, alors que, dans le même temps, aucune demande (avec cahier des charges, etc...) n'avait été transmise aux représentants locaux. Dans la discipline, cela s'appelle un service dans le filet.

Aux personnes convaincues que chaque mission bénévole doit être accomplie par un référent confirmé dans le domaine. Ainsi, les présidents sont cadres et/ou dirigeants de société, les trésoriers sont comptables de métier, etc... L'engagement associatif sur la base du volontariat ne doit-il pas aller au-delà de ces a priori en permettant l'épanouissement de chacun dans le défi et la réussite ?

A tous ces sportives et sportifs anonymes dans le monde entier, professionnels et amateurs, auteurs d'un beau geste sur ou autour des terrains sportifs synonyme de fair-play, respect, tolérance... et autres valeurs nobles à défendre par la pratique sportive. Merci à elles et à eux. C'est en valorisant ces attitudes exemplaires via les médias que les comportements changeront (voir page 3).



## SUR VOTRE AGENDA

*Samedi 14 et Dimanche 15 Décembre*

### Championnat de France de Floorball

Le Nantes Floorball organise une journée du championnat de France de Division 1 de la discipline au gymnase Pré-Gauchet : - le samedi 14 décembre à 15h00 : Nantes Floorball vs Lyon FC, - le dimanche 15 décembre à 11h30 : Nantes Floorball vs Paris UC. L'entrée est libre.

Plus d'infos : [canonniers-nantes.fr](http://canonniers-nantes.fr)



### Samedi 28 Décembre Le Corrida de la Beaujoire

C'est la 30ème édition de l'épreuve de fin d'année de l'ALPAC Nantes. Ouverte à tous (femmes et hommes, licencié(e)s ou non en athlétisme) sur un choix de distances pouvant convenir à chacun. Idéal entre deux dates de fêtes...

Plus d'infos : [alpacnantis.com](http://alpacnantis.com) ou 02 40 25 21 38



*Du Jeudi 19 Décembre au Dimanche 22 Décembre*

### la Coupe du Monde de Baby-foot 2014



Ultime édition en France, à Nantes. Dernière occasion de découvrir cet évènement, ce sport à part entière...

Plus d'infos : <http://www.table-soccer.org>  
ou <http://www.francebabyfoot.com>



## 70EME ANNIVERSAIRE - LA FÊTE DU BEAU GESTE

L'O M S de Nantes va donc fêter ses 70 ans en 2014.

Dans ce cadre-là, nous sollicitons nos lecteurs afin d'obtenir des **témoignages historiques sur le Sport à Nantes** au cours de ces 70 dernières années :

- beau geste et/ou attitude exemplaire au cours d'une rencontre sportive,
- anecdote ayant marqué une discipline et/ou un club,
- performance d'un(e) athlète, d'une équipe,
- etc...

Vous pouvez nous adresser vos récits (200 mots environ) par courrier, par mail au plus tard le lundi 31 mars 2014.

Les meilleures histoires (vraies) feront l'objet d'une diffusion au cours des festivités de cet anniversaire et seront récompensées...



Plus d'infos : 02 40 47 75 54 ou [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)



## LA CELLULE D'AIDE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES NANTAISES

Petit rappel du fonctionnement de la mise à disposition des matériels gratuits à l'attention des responsables des associations sportives nantaises affiliées :

### Matériels administratifs

- photocopieuse : «noir et blanc» en A4 et A3 avec possibilité de recto-verso et agrafage. Le papier (90g maximum) est non fourni.
- plieuse électrique pour les formats A3 et A4,
- machine à reliure plastique,
- agrafeuse électrique et grande agrafeuse manuelle (pour les petits livrets A4 et A5),
- massicot manuel,
- vidéo-projecteur(\*),
- salle de réunion comprenant un vidéo-projecteur intégré,



### Matériels évènementiels

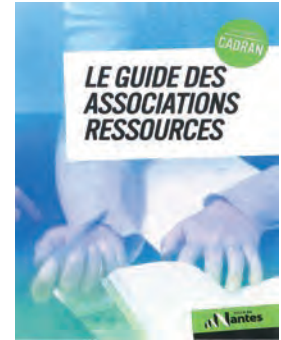
- sonorisation compacte(\*) (pour les assemblées générales et les manifestations sportives d'intérieur),
- sonorisation complète(\*) (pour les manifestations sportives d'extérieur),
- défibrillateurs automatiques(\*),

Nota : une réservation préalable auprès du secrétariat est indispensable (02 40 47 75 54 ou [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)). (\*) Prévoir un chèque de caution.



## L'O M S : PARTENAIRE DU DISPOSITIF «CADRAN»...

L'O M S de Nantes est **partenaire de la Ville de Nantes et de son dispositif Cadran** (Centre pour Accompagner et Développer les Ressources pour les Associations Nantaises) destiné à soutenir le fonctionnement associatif.



Ainsi, les associations et porteurs de projets viennent y chercher informations et orientations. Cadran recense le réseau des associations ressources nantaises et organise des actions spécifiques (conférences, formations, etc...).

L'Office Municipal du Sport de Nantes y est donc impliqué au titre de ses différentes actions vers la promotion et le développement du sport associatif nantais :

- étude et proposition des Subventions Sportives Communes,
- édition de l'annuaire des clubs sportifs nantais : version papier et version électronique ([www.oms-nantes.fr](http://www.oms-nantes.fr)),
- animation de la Cellule d'Aide aux Associations Sportives Nantaises ayant deux missions principales : informations-conseils sur les législations liées aux clubs (associative, fiscale, sociale, etc...) et la mise à disposition de matériels associatifs.

Plus d'infos :

- le guide de présentation du dispositif : <http://www.nantes.fr/files/PDF/Guides-pratiques/Cadran-soutien-fonctionnement-associatif.pdf>
- le guide des associations ressources : <http://www.nantes.fr/files/PDF/Guides-pratiques/guide-associations-ressources-cadran-13.pdf>

Ville de Nantes - Direction du Développement Associatif,  
23 rue de Strasbourg - Nantes - 02 40 41 50 47  
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30  
Avec ou sans rendez-vous.

Office Municipal du Sport de Nantes 17 bis rue du Moulin - Nantes  
02 40 47 75 54 ou [contact@oms-nantes.fr](mailto:contact@oms-nantes.fr)  
Ouvert du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 17h  
Avec ou sans rendez-vous selon la demande.

## ... ET PRESENT DANS LES GUIDES

### «COPILOTE»



### A L'USAGE DES RESIDENTS ETRANGERS



L'OMS de Nantes va fêter ses 70 ans en 2014. L'occasion pour nous de vous proposer **un petit quizz en amont des festivités** dont nous vous en transmettrons les détails dans notre prochaine Lettre de l'OMS.

Question 1 :

L'OMS de Nantes, association loi 1901, est née officiellement en 1944 le :

20 janvier	11 juin	4 novembre
------------	---------	------------

Question 2 :

Le premier président a été :

Joseph GEOFFROY	Marcel SAUPIN	Louis FONTENEAU
-----------------	---------------	-----------------

Question 3 :

«La Lettre de l'OMS», notre bulletin de communication, est sortie pour ses numéros 1 et 50 respectivement en :

septembre 1974 et mars 1989	janvier 1986 et avril 1994	novembre 1991 et novembre 2005
-----------------------------	----------------------------	--------------------------------

Question 4 :

Le Football Club de Nantes, c'est en titres de Champion de France et en Coupes de France :

6 + 1	8 + 3	10 + 5
-------	-------	--------

Question 5 :

Quel club sportif nantais à l'abréviation «C A N» n'est pas présent à l'OMS de Nantes ?

Courir A Nantes	Compagnie des Archers Nantais	Club Athlétique Nantais
-----------------	-------------------------------	-------------------------

Question 6 :

Le paysage sportif nantais lors de la saison 2012-2013, en licenciés «civils» et licenciés scolaires et universitaires, c'est :

40 200 + 11 300	43 800 + 13 100	46 700 + 15 500
-----------------	-----------------	-----------------

Question 7 :

Quels double services gratuits, l'OMS ne met pas à disposition de ses associations-membres ?

Salle de Réunion et Service Copies	Vidéo-Projecteur + Défibrillateurs	Fanfare + Pom-Pom Girls
------------------------------------	------------------------------------	-------------------------

Question 8 :

D'après le journal l'Equipe, Nantes est «Ville la plus sportive» en

1953 + 2000	1962 + 2005	1977 + 2010
-------------	-------------	-------------

Question 9 :

Quelle discipline n'est pas représentée à l'OMS de Nantes ?

Baseball	Cricket	Football Américain
----------	---------	--------------------

Question 10 :

A l'OMS de Nantes, le nombre de disciplines sportives différentes proposées à la pratique est de :

91	102	115
----	-----	-----

Question 11 :

Au 1er septembre 2013, le doyen des licenciés sportifs, tous clubs nantais confondus, était âgé de :

75 ans + 4 mois	80 ans + 7 mois	93 ans + 10 mois
-----------------	-----------------	------------------

Nota : Ce petit quizz avait pour objectif de vous faire passer un bon moment. Les résultats seront mis en ligne à partir du lundi 16 décembre ou dans le prochain numéro de notre bulletin de communication.

De plus, en 2014, en lien avec les festivités du 70ème anniversaire de l'OMS de Nantes, nous vous proposerons un nouveau jeu-concours. Quelques lots seront bien sûr mis en jeu.



La joie du Comité Départemental des OMS de Loire-Atlantique ayant déposé sur la toile son nouveau site internet [cdoms44.fr](http://cdoms44.fr) permettant d'appréhender la mission et le travail de notre référent sur le département. Toutes nos félicitations au président Daniel COURONNÉ et à toute son équipe.

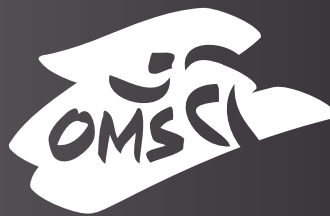


Notre OMS fêtera ses 70 ans en 2014. L'occasion toute trouvée de signaler que nos amis de l'Office des Sports de Brest ont, de leur côté, célébré leurs 80 ans au cours de l'année 2010. Ils sont donc au coeur d'un record car c'est le premier «Office des Sports» de France. A l'Ouest du nouveau...



Dans la précédente «Lettre de l'OMS», nous en parlions. Le sport de haut-niveau n'accorde pas de garantie de succès d'une saison à l'autre. Plusieurs de nos équipes subissent actuellement des résultats en dents de scie... Alors continuons à les encourager dans l'attente de jours meilleurs !!!

# La Lettre de l'OMS



N° 81

4<sup>ème</sup> Trimestre 2013

La Fiche Technique

Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes



## ACTION EN JUSTICE

Le président d'une association a-t-il, en sa seule qualité de président, le pouvoir de la représenter en justice ?

Non, la qualité de président ne donne pas automatiquement à ce dernier le pouvoir de représenter en justice l'association qu'il dirige. Si les statuts lui confèrent expressément ce pouvoir, il est alors habilité à le faire, mais ce pouvoir ne lui appartient pas de droit.

Il convient en outre de préciser que les statuts peuvent confier au président non seulement le pouvoir de représenter son club en justice mais aussi le pouvoir d'engager l'action, tout comme ils peuvent prévoir de confier ces prérogatives à deux organes distincts de l'association (par exemple le pouvoir d'engager l'action, au conseil d'administration et le pouvoir de la représenter au président).

Lorsque les statuts ne confient pas ce pouvoir au président de manière spécifique mais investissent celui-ci, comme c'est parfois le cas, «des pouvoirs les plus étendus», cette proposition peut être interprétée comme habilitant le président à décider des actions en justice introduites au nom de l'association.

Enfin, lorsque les statuts ne prévoient rien, la capacité de décider de former une action en justice et de décider de la personne habilitée à représenter l'association appartient à l'assemblée générale des sociétaires.

Nous invitons par conséquent à faire une lecture attentive des statuts de l'association pour savoir si le président est habilité à la représenter en justice et/ou le cas échéant à engager l'action.

N.B

(Source : Jurisport n° 134 de septembre 2013)



## JOUEUR AMATEUR

Notre club de football, évoluant en C.F.A, s'apprête à recruter un joueur qui occupe par ailleurs un emploi à temps complet dans une entreprise locale. Pouvons-nous signer avec lui une convention de défraiement prévoyant une obligation de participer à tous les entraînements et matches, avec, en contrepartie, la prise en charge de ses frais de déplacement et une participation du club au paiement du loyer de son appartement sans prendre le risque que celle-ci soit requalifiée en contrat de travail ?

La réponse à votre question dépend des conditions réelles dans lesquelles le joueur exercera son activité de footballeur. Peu importe le nom donné à la convention par les parties ou les clauses qui y seraient insérées et qui excluraient toute relation de travail salarié. Ce qui compte, c'est les conditions réelles d'exercice de l'activité.

Par exemple, si le joueur -ce qui semble être le cas en l'espèce- est tenu de participer aux entraînements et aux matches, de suivre les consignes données par l'entraîneur et de respecter le règlement intérieur du club et si, en contrepartie des obligations qui lui incombent, il perçoit des sommes qui sont sans rapport avec les frais réellement engagés, pour lui, le juge sera tenté d'y voir la rémunération d'une prestation de travail et pourra, le cas échéant, requalifier la convention en contrat de travail (voir par exemple Soc. 28 avril 2011, n° 10-15-573 ; Soc. 29 janvier 2002, n° 99-42-697).

Enfin, le fait que le salarié occupe par ailleurs un emploi salarié à temps complet n'empêche pas la qualification de salariat pour la prestation effectuée pour le compte du club si l'existence d'un lien de subordination est caractérisée.

En conclusion, il convient d'être particulièrement prudent. Notamment, nous vous conseillons de renoncer à conclure une convention dont l'obligation faite au joueur de participer aux entraînements et aux matches aurait pour contrepartie le versement de sommes qui ne correspondraient pas aux frais réellement engagés et qui ne pourraient donc être assimilées à des salaires

N.B

(Source : Jurisport n° 135 d'octobre 2013)



## FISCALITE

Avons-nous l'obligation de déclarer à l'administration fiscale les revenus tirés des droits d'entrée payés par les participants d'un évènement exceptionnel ouvert au public ?

Non. L'article 261 du code général des impôts prévoit que les recettes de six manifestations lucratives exceptionnelles de bienfaisance ou de soutien organisées dans l'année par une association à son profit exclusif, sont exonérées de tout impôt ou taxe.

A condition toutefois que ces manifestations exceptionnelles payantes ne fassent pas partie de l'activité habituelle de l'association et que votre association relève bien de l'article 261 du code général des impôts. Si ces conditions sont remplies, alors vous n'aurez pas à déclarer à l'administration fiscale les sommes récoltées à l'occasion de vos six premières manifestations.

(Pour en savoir plus : «Les six manifestations exonérées d'impôt» - Association mode d'emploi n° 148 d'avril 2013)

(Source : Association mode d'emploi n° 153 d'octobre 2013)





## EMPLOIS D'AVENIR

Président d'une association de basket-ball, je souhaiterais recruter un jeune entraîneur titulaire d'une licence S.T.A.P.S en «emploi d'avenir». Comment m'y prendre ?

Les emplois d'avenir ont pour objectif l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification aux jeunes sans emploi. Ce dispositif vise en effet en priorité les employeurs du secteur non marchand, qui peuvent bénéficier d'une aide de l'Etat (jusqu'à 75 % du S.M.I.C) et d'une exonération de cotisations patronales. La formule de l'emploi d'avenir peut donc être très intéressante pour un organisme comme le vôtre.

Cependant, la vocation première des emplois d'avenir est de répondre aux difficultés rencontrées par les jeunes de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés dans un contexte de chômage élevé. En effet, le niveau de qualification d'un jeune sans emploi doit être inférieur au baccalauréat pour que

celui-ci soit éligible aux emplois d'avenir. Dans votre cas, si la personne que vous souhaitez recruter est titulaire d'une licence S.T.A.P.S (Bac + 3), il ne sera pas possible d'avoir recours à un contrat de travail associé à un emploi d'avenir, sauf si elle réside dans une zone sensible urbaine (Z.U.S), une zone de revitalisation rurale (Z.R.R) ou dans un territoire d'outre-mer. Il n'existe pas d'autres dérogations dans votre cas.

Si vous souhaitez recruter malgré tout cette personne, il est possible d'avoir recours à d'autres dispositifs comme le «contrat d'accompagnement dans l'emploi» (déclinaison du «contrat unique d'insertion» pour le secteur non-marchand).

J.M

En savoir plus sur les emplois d'avenir :  
«L'Abécédaire de l'expert» - Jurisport  
n° 129 de mars 2013 - p. 48  
(Source : Jurisport n° 134 d'octobre 2013)



## PROPRIETE INTELLECTUELLE

Je souhaiterais ouvrir une salle de fitness permettant la pratique du «Crossfit» (mode d'entraînement fitness) et utiliser le nom de cette discipline sportive pour la dénomination de la salle, est-ce possible ?

Le «Crossfit» est effectivement une pratique en plein essor et déjà bien implanté outre-Atlantique. Il est cependant important de savoir que si le terme «Crossfit» vise une activité physique donnée, il est également une marque déposée auprès de l'I.N.P.I (Institut National de la Propriété Industrielle) depuis le 30 mai 2012.

Or, l'utilisation non autorisée d'une marque pour promouvoir des produits identiques (ici une activité sportive) est un acte de contrefaçon au sens de l'article L. 713-2 du code de la propriété intellectuelle. Attention donc au nom que vous souhaitez utiliser pour votre salle de fitness car la contrefaçon de marque est punie de trois ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende (code de la propriété intellectuelle, article L. 716-10).

Rien ne vous empêche cependant de contacter les propriétaires de la marque afin d'envisager la signature d'un contrat de licence d'exploitation. Celui-ci peut vous permettre, sous conditions, d'utiliser la marque contre rémunération.

J.M

(Source : Jurisport n° 134 d'octobre 2013)



## RESPONSABILITE PENALE - ORGANISATION SPORTIVE

Une association reconnue pénalement responsable sans identification de son représentant fautif.

A l'occasion d'une compétition de ski, un concurrent trouve la mort en heurtant un arbre à la suite d'une chute. La responsabilité pénale du club organisateur est engagée. Le chef d'homicide involontaire est retenu, en premier instance puis la cour d'appel, pour ne pas avoir pris les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des participants à l'épreuve. Un pourvoi est formé par l'association sur le fondement de l'article 121-2 du code pénal en vertu duquel les personnes morales ne peuvent pas être déclarées pénalement responsables que s'il est établi qu'une infraction a été commise, pour leur compte, par leurs organes ou représentants. En effet, le requérant estime que la cour d'appel a commis une erreur de droit en se bornant à énoncer que l'association a commis une faute d'imprudence et de négligence sans chercher si cette faute résultait des manquements imputables à l'un des organes ou représentants de l'association.

La cour de cassation écarte les moyens de pourvoi et confirme l'arrêt d'appel «la demanderesse ne saurait se faire un grief de ce que les juges du second degré, qui ont retenu que la faute relevée à l'encontre de l'organisatrice de la compétition avait concouru, de manière certaine, au décès de la victime et exclu, de ce fait, que cette dernière ait pu commettre une faute constituant la cause exclusive de l'accident, l'aient déclaré coupable du délit d'homicide involontaire sans préciser l'identité de l'auteur des manquements constitutifs du délit dès lors que l'infraction n'a pu être commise, pour le compte de l'association, que par son président, responsable de la sécurité, en l'absence de délégation interne non invoquée devant la cour d'appel».

G.D

(Crim. 18 juin 2013, Association Ski Club l'Etoile Sportive du Buet, n° 12-85.917)

(Source : Jurisport n° 134 de septembre 2013)



## LES CHIFFRES DU TRIMESTRE

- S M I C Horaire au 01.01.2013 : 9,43 euros  
- S M I C Horaire au 01.10.2013 : 9,43 euros  
- S M I C Mensuel (35 heures) 1 430,22 euros  
- Minimum garanti : 3,49 euros

Conventions Collectives : Valeur du point étendue :

- Animation (au 01.08.2013) 5,93 euros  
- Sport (au 01.01.2013) 1 355,84 euros

(Plus d'infos : contact@oms-nantes.fr ou 02 40 47 75 54)

Plafond de Sécurité Sociale (année 2013) :

- Annuel : 37 032,00 euros - Trimestriel : 9 258,00 euros  
- Mensuel : 3 086,00 euros - Quinzaine : 1 543,00 euros  
- Semaine : 712,00 euros - Journée : 170,00 euros

- Horaire : 23,00 euros

Frais kilométriques des bénévoles pour réduction d'impôt :

- Automobile : 0,304 euro (barème 2013, année 2012)  
- Vélotourneur, Scooter, Moto : 0,118 euro

# La Lettre de l'OMS



N° 81

4ème Trimestre 2013

Le supplément

Bulletin de liaison de l'Office Municipal du Sport de Nantes

## ÉDITO

### La France veut garder son titre...



Une nouvelle fois la ville de Nantes sera à la pointe de l'actualité sportive en accueillant la Coupe du Monde de baby-foot, du **19 au 22 décembre 2013 au Palais des Sports**.

Cet évènement incontournable de notre saison offrira au grand public, de passionnés et de non-initiés, un spectacle sportif de haut niveau.

La compétition s'annonce plus relevée que jamais avec la présence des 500 meilleurs joueurs et joueuses internationaux (valides et handicapés) et le combat de l'équipe de France, pour conserver son titre mondial.

La Fédération Française de Football de Table (FFFT) est fière de se voir confier, pour la 6ème année consécutive, par l'International Table Soccer Federation (ITSF), l'organisation de l'étape ultime de notre sport. Au regard du succès de janvier dernier, c'est confiant que nous abordons cette nouvelle édition.

Notre souhait étant que ces mondiaux puissent mieux faire découvrir le baby-foot au grand public et populariser davantage encore cette discipline exigeant esprit d'équipe, respect, concentration et adresse.

Mais cette coupe du monde ne connaîtrait pas un tel rayonnement sans la participation fidèle des médias locaux, nationaux et internationaux. Notamment Eurosport 2 qui diffusera en direct dans une quarantaine de pays, les matchs les plus importants de la compétition en plus, des diffusions des étapes qualificatives.

Sans oublier le soutien de nos partenaires institutionnels et privés ainsi que des bénévoles sans qui, cet évènement n'existerait pas.

Enfin, je tiens à remercier Monsieur Jean-Yves Bieuzen et l'Office Municipal du Sport pour leur soutien et leur travail, tout au long de l'année, sur le développement des disciplines émergentes à Nantes en lien avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Ludovic NERI  
Président de la FFFT





## LA COUPE DU MONDE EN CHIFFRES

### 4 JOURS DE COMPÉTITION

3500 matchs / 100 tables  
Du jeudi au samedi de 9h à minuit.  
Le dimanche de 9h à 19h.

### DES FINALES TOUS LES SOIRS

Catégories Masculine, Féminine, Junior, Senior et Handisport.  
Présentation des équipes nationales le vendredi à 17h.

### 500 JOUEURS REPRESENTANT 40 NATIONS

Dont le Koweït, le Canada, le Pakistan, les Etats Unis...

30 heures de programmes sur EUROSPORT 2



### Parmi les 40 nations représentées :

1. AFRIQUE DU SUD
2. ALLEMAGNE
3. AUTRICHE
4. BELGIQUE
5. CANADA
6. CHINE
7. CROATIE
8. DANEMARK
9. ESPAGNE
10. ETATS UNIS
11. FINLANDE
12. FRANCE
13. HONGRIE
14. INDE
15. IRAN
16. ITALIE
17. JAPON
18. KOWEIT
19. LUXEMBOURG
20. MALAISIE
21. PAKISTAN
22. PAYS BAS
23. POLOGNE
24. PORTUGAL
25. REPUBLIQUE TCHEQUE
26. ROYAUME UNI
27. RUSSIE
28. SLOVAQUIE
29. SLOVENIE
30. SUISSE

...



## LE HANDISPORT A L'HONNEUR

Cette Coupe du Monde sera l'occasion pour l'équipe handisport Italienne de remettre en jeu son titre de championne du monde face à la Belgique, l'Allemagne et l'Espagne.

Mais c'est également en parallèle un travail commun avec le Conseil Général Loire Atlantique et les Instituts Médico-Educatifs du département, pour garantir l'accès au sport pour tous.





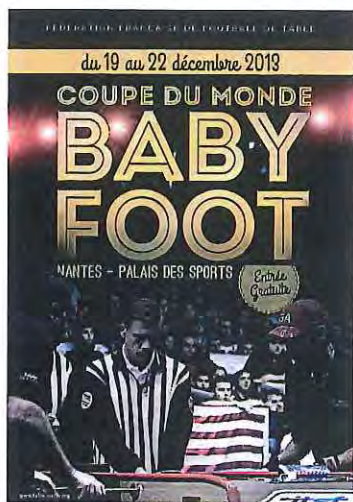


## UN PLUS POUR LES SPECTATEURS

Cette année encore, l'organisation du lieu du tournoi permettra aux spectateurs une plus grande mobilité et une meilleure visibilité. Des vidéos, des ralentis et des écrans plasma permettront à tous de suivre plus facilement les progrès de leurs équipes favorites tout au long de la compétition.



## PROGRAMME DE LA COUPE DU MONDE



Tables en Libre Accès

### Jeudi 19 décembre

- 09h00 : Simples - qualification
- 13h00 : Doubles - qualification
- 16h30 : Simples - élimination
- 20h00 : Simples Féminin, Espoir, Vétéran et Handisport - finales
- 20h45 : Simple Masculin - 1/2 finale
- 21h30 : Simple Masculin - finale **[Direct TV]**

### Vendredi 20 décembre

- 09h00 : Nations - qualification
- 14h00 : Doubles - élimination
- 17h00 : **Cérémonie d'ouverture**
- 18h00 : *Tournoi VIP (dans l'espace VIP)*
- 19h00 : Doubles Féminin, Espoir, Vétéran et Handisport - finales
- 20h45 : Double Masculin - 1/2 finale
- 21h45 : Double Masculin - finale **[Direct TV]**

### Samedi 21 décembre

- 09h00 : Nations - qualification (suite)
- 14h00 : **Cérémonie de remise des prix** (Simples et Doubles)
- 15h00 : Nations - élimination
- 18h00 : Nations - Hommes - 1/4 de finale  
Nations - Femmes, Espoirs, Vétéran et Handisport - 1/2 finales
- 20h00 : Nations - Femmes, Espoirs et Vétéran - 3<sup>ème</sup> place  
Nations - Handisport - finale
- 20h45 : Nations - Hommes - dernier 1/4 de finale **[Direct TV]**

### Dimanche 22 décembre

- 10h00 à 12h00 : Nations - Hommes D1 et D2 - 1/2 finale
- 12h00 : Nations - Espoirs et Vétéran - finales
- 13h30 : Nations - Hommes - 1/2 finale
- 14h00 : Nations - Hommes D2 et Femmes - finales
- 16h00 : Nations - Hommes - finale **[Direct TV]**
- 18h00 : **Cérémonie de remise des prix**





## COMMENT S'Y RENDRE ?

L'ITSF et la FFFT sont toutes deux engagées dans la promotion d'une démarche éco-responsable au sein des deux fédérations, et qui s'adresse aussi aux joueurs et aux visiteurs sur les lieux de compétitions. L'accueil d'un événement tel que la Coupe du Monde offre ainsi la possibilité de mettre en avant un modèle d'organisation visant à réduire au maximum son impact environnemental, en proposant le tri sélectif des déchets, des produits issus du commerce équitable et l'utilisation de gobelets consignés, en encourageant l'utilisation des transports en commun, etc.

eco  responsable



### PALAIS DES SPORTS BEAULIEU

5 Rue André Tardieu

Ligne 4, arrêt Ile de Nantes



## DÉVELOPPER LE FOOTBALL DE TABLE

La FFFT a développé un projet visant à promouvoir le football de table dans divers milieux. Ce projet permet à toute association sportive de créer simplement une section baby-foot. Retrouvez toutes les informations pour créer votre club ou votre section sur le site [www.francebabyfoot.com](http://www.francebabyfoot.com).



## OU PRATIQUER ?

Le département Loire Atlantique a la chance d'accueillir plusieurs clubs de Football de Table.

### Nantes Football de Table

Amicale Laïque des Ponts  
38 Bd Gustave Roch  
44200 Nantes

06 33 26 07 45  
contact@aldp.fr  
www.aldp.fr/nft.htm

### Club Les Hérons

Centre de loisir de la Plinguetière  
51 Route du Champ de Foire  
44860 St Aignan de Grand Lieu

06 77 43 08 67  
patrick@clubdesherons.com  
www.clubdesherons.com

### Football de Table Herblinois

Complexe Sportif la Bourgonnière  
34 Allée de la Bourgonnière  
44800 St Herblain

06 19 70 08 08  
clubfth@gmail.com

### L'annexe Café

36 Rue Léon Jamin  
44000 Nantes

06 63 01 88 69  
annexecafe@bbox.fr

### Club Football de Table Stéphanois

35 Avenue de la Blandinais  
44360 St Etienne de Montluc

06 36 66 21 44  
djacksports@gmail.com

### Nort sur Erdre Baby-foot

22 Bd de la Gare  
au collège St Michel  
44390 Nort sur Erdre

06 63 06 90 42  
stephanie.mailletfio@free.fr

Ouvert à tous et à tous niveaux



## FFFT ET ITSF

3 rue de Clermont - 44000 Nantes  
Tél. : 02 40 20 52 38

@ : ffft@francebabyfoot.com / Site internet : [www.francebabyfoot.com](http://www.francebabyfoot.com)